

Numéro de dossier : 24438_AK0005_99277 Numéro de contrôle: VENTE_AK0005_120676		Commune : Saint-Laurent-la-Vallée	
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)		Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05-53-28-19-03 / Céline FAURE : 06-07-95-30-57 / Sébastien DARSE : 07-72-13-41-54 / courriel : spanc@comcomdv.fr

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://domme-villefranche-du-perigord.fr>. Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire	> Occupant (Aucun (logement vacant))
Indivision WINTER - THEVENIN	maison actuellement inoccupée
Adresse : Madame THEVENIN Jacqueline Le Monteil 24170 SAINT LAURENT LA VALLEE	
Tél. / Port. : /06 95 30 40 81	
Courriel : jacqueline.thevenin4@gmail.com	

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : AK 0005	Commune : Saint-Laurent-la-Vallée
Adresse : LE CLOS DU MONTEIL	

Date du contrôle : 08/03/2021	Technicien(ne) : Céline FAURE
Conditions météo : Temps sec	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom : Madame THEVENIN Jacqueline

> Avis	
Avis de la collectivité : Installation non conforme	
Délai en cas de demande de mise en conformité: 1 an (si vente)	

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : PERIODIQUE
Date : 06/08/2015
Conclusion donnée : Installation non conforme
Observation(s) indiquée(s) : Remarque technique: Le dispositif n'est pas conforme à la réglementation actuelle. Cependant, il fonctionne correctement et n'entraîne pas de nuisance.
Conclusion : Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

> VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Totalemment ? **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Partiellement ? **Oui**
- Observations / Remarques: **Vidange des ouvrages de prétraitement réalisée.**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Occupation de l'immeuble : **Inhabité**
- Année de réalisation de la filière : **1998**
- Nombre de pièces principales : **4**
- Nombre de chambres : **3**
- Nombre de pièces annexes : **1**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **4**
- Cas immeuble regroupé: capacité maximum d'accueil

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **5110 m²**
- Superficie disponible pour l'installation : **200 m²**
- Terrain en zone inondable : **Non**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Collecte des eaux pluviales séparément de l'assainissement ? **Oui**
- Destination finale eaux pluviales ? **Infiltration sur la parcelle**
- Pente du terrain : **de 5 à 10 %**
- Présence d'arbres gênants ? **Non**

• Circulation de véhicule ? Non
• Constructions existantes ? Non
• Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? Non

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> DESCRIPTIF DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES EAUX USEES DOMESTIQUES						
• Présence d'un regard de collecte ? Non						
La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC : Oui						
- Si non, préciser leur destination :						
	Eaux vannes (EV) 1	Eaux vannes (EV) 2	Eaux ménagères (EM) 1	Eaux ménagères (EM) 2	Eaux ménagères (EM) 3	Autres :
Origine (préciser si nécessaire)	WC		Cuisine Machine à laver Salle De Bain			
Collectées vers une filière d'ANC	Oui		Oui			
Si non, préciser la destination (puits artésien, rejet à l'air libre en surface, rejet des eaux par infiltration dans le sol, autre)						

> PRÉ-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse septique 2000 L + Pré-filtre Séparé + Bac à graisse

> Bac à graisse TP: 1

• Existence d'un bac à graisse ? Oui
• Volume (m³): 0,2
• Est-il accessible ? Accessible
• Matériau du bac à graisse : Béton
• Nature des eaux usées raccordées à la filière : Toutes les Eaux Ménagères
• Quel est le niveau des graisses ? Moyen
• Distance entre bac et habitation(m) ? 6
• Présente-t-il des signes d'altérations ? Non
• Remarques : Présence d'un peu de boues dans le bac à graisse.

> Fosse septique TP: 1

• Existence d'une fosse ? Oui
• Est-elle accessible ? Accessible
• Volume (m³): 2
• Matériau de la fosse : Béton
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? Oui
• Présente-t-elle des signes d'altérations ? Non
• Présence d'odeurs ? Non

<ul style="list-style-type: none"> Nature des eaux usées raccordées à la filière : Eaux Vannes
<ul style="list-style-type: none"> Remarques : Fosse septique avec deux accès. Absence de préfiltre Intégré.

> Pré-Filtre Séparé TP: 1	
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un pré-filtre ? Oui 	
<ul style="list-style-type: none"> Est-il accessible ? Accessible 	
<ul style="list-style-type: none"> Volume (m³) : 0.2 	
<ul style="list-style-type: none"> Matériau du pré-filtre : Béton 	
<ul style="list-style-type: none"> Matériaux filtrant : Absence de matériaux filtrant 	
<ul style="list-style-type: none"> Détails sur matériaux : Il n'y a pas de matériaux filtrant dans le préfiltre séparé situé en sortie de fosse septique. 	
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? Non 	
<ul style="list-style-type: none"> Présente-t-il des signes d'altérations ? Non 	
<ul style="list-style-type: none"> Remarques : Absence de matériaux filtrant. Absence de boue dans l'ouvrage. 	

> Regard de visite TP: 1	
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un regard de visite ? Oui 	
<ul style="list-style-type: none"> st-il accessible ? Accessible 	
<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il une stagnation d'eau ? Oui 	
<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ? Oui 	
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? Non 	
<ul style="list-style-type: none"> Observations / Remarques : Collecte la sortie du préfiltre séparé et la sortie du bac à graisse. 	

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse septique	Pré-Filtre : Séparé	Bac à graisse
Niveau de boues mesuré (%)	Inférieur à 30%		
Date dernière vidange/dernier entretien	fin 2015	fin 2015	fin 2015
Fréquence d'entretien			
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Non		Non
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Non	Non	Non
Vidange/Entretien à réaliser dans			1 an
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Non		Non
Nettoyage personnel ?			Non
Nom de/des entreprise(s)	Agriculteur		Agriculteur
Destination des sous produits évacués	Epandage agricole		Epandage agricole
Commentaires	<p>Il n'y a pratiquement que de l'eau dans la fosse septique. La vidange n'est pas nécessaire pour le moment. La fosse septique n'a pas été vidangée par un vidangeur agréé. Absence de bordereau de vidange.</p>	<p>Le préfiltre séparé aurait été vidangé en 2015 par un agriculteur. Absence de bordereau de vidange.</p>	<p>Il y a un peu plus de boues dans le bac à graisse. Celui-ci est à contrôler tous les ans et à faire vidanger par un vidangeur agréé si nécessaire.</p>

> VENTILATION
VTL 1 : Ventilation Secondaire

> Ventilation Primaire Absence de ventilation

> Ventilation Secondaire 1

- Si oui, est-elle située en hauteur ? **Oui**
- Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ? **Non**
- Type extracteur : **Absence d'extracteur**
- Diamètre des canalisations est-il d'au moins 100 mm ? **Non vérifiable**
- Position : **Toit**
- Matériaux : **PVC**
- Présence d'odeur ? **Non**
- Observations / Remarques : **La ventilation secondaire ressort en toiture par un chapeau champignon.**

> TRAITEMENT SECONDAIRE

TS 1 : Tranchées d'épandage en épis

> Information Générale Tranchées d'épandage en épis

> Positionnement

- Est-il à plus de 5m de l'habitation ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de tout arbre ? **Oui**
- Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ? **Oui**

> Dimensionnement Inconnu

- Observations / Remarques : **Drains en épis de dimensions inconnues.**

> Regard de Répartition Pas d'existence

> Regard de Bouclage Pas d'existence

> Observations

TS 1 : **Nombre et longueur inconnus. Présence de plaques sur le terrain mais rien en dessous.**

> Dysfonctionnements observés Non vérifiable

- Détails dysfonctionnements : **Fonctionnement non vérifiable. Pas de dysfonctionnement apparent à la surface de la parcelle.**

> Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ? Non

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation Prévoir la vidange du bac à graisse. Prévoir le renouvellement du support filtrant. Mettre en place une ventilation primaire.		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

> CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

Installation non conforme

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

- Installation incomplète
- Installation significativement sous dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

Mettre en place une ventilation secondaire et un dispositif de traitement secondaire réglementaire.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

TECHNICIEN

Observations Générales : Mettre en place une ventilation secondaire et un dispositif de traitement secondaire réglementaire. Contacter le SPANC avant tout travaux.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABRAT,
Le : 12/03/2021
Nom : Céline FAURE

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes de DOMME
VILLEFRANCHE du PERIGORD
Le Bourg - 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT
Tél. : 05 53 28 19 03 - Mobile : 06 07 95 30 57

AVIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

AVIS: INSTALLATION NON CONFORME

Observations : Installation non conforme à réhabiliter dans un délai de un an après la vente.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABRAT
Le : 12/03/2021

Signature de l'autorité compétente : Vice-Président (en charge du SPANC) : Christian EYMERY



AVIS MAIRIE

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

ABSENCE DE NON CONFORMITÉ - INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

INSTALLATION NON CONFORME

ABSENCE D'INSTALLATION

Observations : Installation non conforme à réhabiliter dans un délai de un an après la vente.

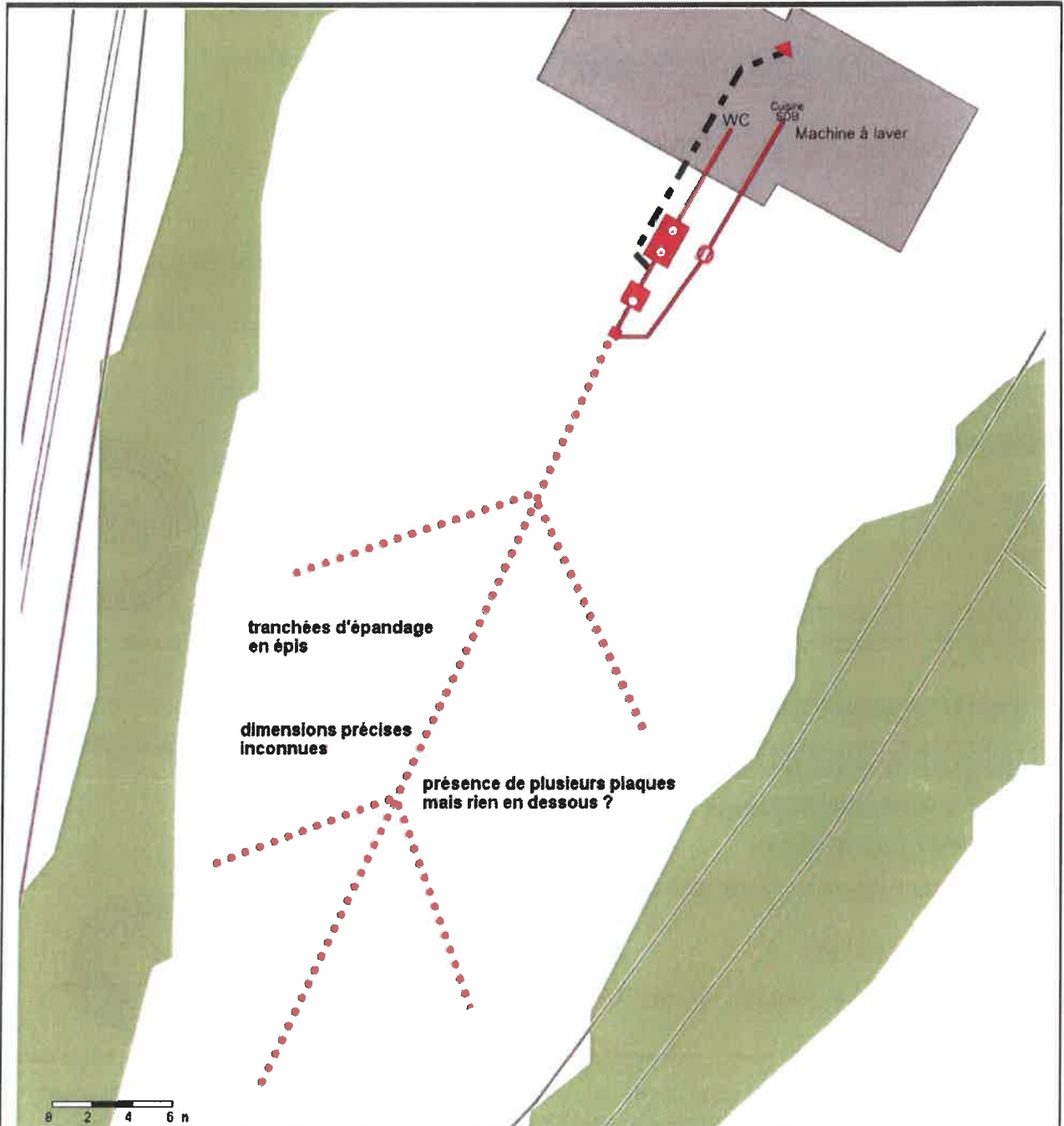
Fait à : Saint-Laurent-la-Vallée
Le : 12/03/2021









Signature de l'autorité compétente : Lilian GLET, Maire




Pour le bon fonctionnement de votre système, nous tenons à vous rappeler qu'un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement est indispensable et obligatoire (art.15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions applicables aux installations d'assainissement non collectif). La vidange de la fosse est à réaliser quand les boues occupent 50% du volume utile, le nettoyage d'un pré filtre une fois par an et le nettoyage d'un bac à graisses tous les 6 mois. La vidange de la fosse doit pouvoir être justifiée (bon ou facture) lors de nos visites de contrôles. Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

SCHEMA DU DISPOSITIF



	Bac à graisse 200 L		Fosse septique 2000 L		Pré-filtre 200 L		Regard de visite : assainissement
	Ventilation Secondaire		Canalisation eaux usées (gros diamètre)		Drain eaux usées		Ventilation

Remarque : - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif

	Référence dossier : 24438_AK0005_99277 / Commune : Saint-Laurent-la-Vallée
---	--